RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ONISEP MON ORIENTATION EN LIGNE

FLASH INFO

MON ORIENTATION EN LIGNE



n° 20 - novembre 2026

Publications



→ Nouvelles parutions

• Collection « Zoom sur les métiers » : *Les métiers en cabinet d'expertise comptable ; Les métiers de l'installation et de la maintenance industrielles*.
• Collection « Dossiers » : *Études d'art*.
• Collection « Le Dico » : *Le DICO des métiers, spécial collège*.
• Collection « Quelles formations, quels métiers ? » : *Automobile ; BTP, architecture*.

Collège/Lycée

→ Consultation nationale : quelles mesures pour les lycéens et les étudiants ?

Dans le contexte de la mobilisation nationale des lycéens et des étudiants, ont été ouvertes une consultation nationale, qui a recueilli plus de 100 000 contributions de lycéens, ainsi qu'une concertation sur l'orientation, Parcoursup et l'accès à l'enseignement supérieur. Le Gouvernement a annoncé une série de mesures destinées à améliorer les conditions d'études, l'orientation et la réussite des jeunes. Parmi les principales évolutions figurent la réduction progressive des effectifs en classe de 2de, le renforcement du remplacement des enseignants absents, de nouvelles actions en faveur de la santé mentale, ainsi qu'un accompagnement renforcé vers l'enseignement supérieur, une meilleure transparence de Parcoursup en 2027 et une nouvelle plateforme d'admission post-bac en 2028.
Des mesures sont également prévues pour améliorer la vie étudiante, notamment en matière de bourses, de restauration et de logement ainsi que la création de places dans l'enseignement supérieur.

À consulter : le dossier de presse « Lycéens, étudiants, ce qui change pour vous » publié le 26 octobre 2026, sur le site du ministère.

→ Calendrier des examens 2027

Le calendrier des épreuves des baccalauréats, du DNB, du CAP, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art et du brevet de technicien Métiers de la musique est en ligne sur le site du ministère.
À consulter : le calendrier des épreuves de la session 2027.

→ Résultats du DNB et du bac 2026 (session de juin)

Lors de la session 2026 du DNB, marquée par une évolution des modalités d'évaluation (répartition de la note finale fixée à 40 % pour le contrôle continu et 60 % pour les épreuves terminales), le taux de réussite s'établit à 81,6 %, soit une baisse de 3,9 points par rapport à 2025. La baisse est plus marquée en série professionnelle (64,8 %, soit - 10,6 points) qu'en série générale (83,5 %, soit - 3,1 points).

Lors de la session du baccalauréat de juin 2026, le taux de réussite global en France atteint 91,4 %, soit une baisse de 0,4 point par rapport à juin 2025.
Dans la voie professionnelle, le taux de réussite augmente de 0,2 point, pour atteindre 84,3 %. Par ailleurs, 58,8 % des candidats de cette session obtiennent leur diplôme avec mention.

À consulter : les Notes d'Information de la Depp n° 26-33 et n° 26-34 de juillet 2026.

→ Concours général du collège

Le concours général des collèges est un nouveau concours national, destiné aux élèves de 3e. L'objectif est de valoriser et de reconnaître le talent des élèves dans un champ disciplinaire qu'ils apprécient (5 disciplines sont concernées) et de développer leur ambition. L'inscription s'effectue en novembre, par l'intermédiaire des professeurs.
Pour la première année, en 2026-2027, le concours sera proposé aux collèges volontaires. Un arrêté du 21 juillet 2026 ainsi que deux notes de service détaillent les modalités du concours.

À lire : l'article sur le site Éduscol du ministère.

→ Pérennisation de la classe « prépa-2de »

La classe préparatoire à la classe de 2de (dite « prépa-lycée ») est destinée aux élèves admis en classe de 2de (générale et technologique ou professionnelle) ou en 1re année de BNMA (brevet national des métiers d'art) et qui ont été identifiés en classe de 3e comme pouvant tirer bénéfice de ce dispositif. Mise en place à titre expérimental à la rentrée 2024, elle est désormais inscrite dans le Code de l'éducation par un décret du 12 juillet 2026.
Par ailleurs, le dispositif n'est plus réservé aux seuls élèves n'ayant pas obtenu le DNB. Le décret prévoit que la classe préparatoire à la seconde accueille également des élèves sur la base du volontariat.

→ Cursus bilingue langue vivante régionale au bac

À compter de la session 2028 du baccalauréat général et technologique, les élèves ayant suivi un parcours en langue vivante régionale pourront obtenir la mention « cursus bilingue » sur leur diplôme.
Cette nouveauté concerne les élèves entrant en classe de 1re en 2026 en vue du bac 2028. Les élèves ayant suivi une langue vivante régionale en 1re et en terminale pourront présenter l'une de leurs deux spécialités dans cette langue. L'évaluation sera alors réalisée à la fois en français et dans la langue régionale étudiée.

À consulter : le décret n° 2026-689 du 28 juillet 2026.

→ Parcours des élèves de la voie professionnelle après le DNB 2019

Parmi les élèves entrés en seconde professionnelle en 2019, 64 % ont obtenu le baccalauréat et 41 % ont accédé à l'enseignement supérieur. Cette étude de la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) analyse les parcours des élèves de la voie professionnelle, de l'obtention du baccalauréat à l'entrée dans le supérieur, en passant par l'apprentissage.

À lire : la Note d'information de la DEPP n° 26-24 de juin 2026.

→ Rapport 2025 de la médiatrice

L'édition 2025 du rapport annuel de la médiatrice de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur est construit autour du thème de la santé mentale des élèves, des étudiants et des personnels, en écho à la Grande cause nationale 2025 déclarée par le gouvernement.

Au cours de l'année 2025, les médiateurs ont été confrontés à des problématiques sociétales et familiales de plus en plus complexes ainsi qu'à une forte augmentation des conflits et des violences au sein des établissements.
Les mutations sociétales et le contexte international créent, par ailleurs, chez les jeunes en particulier, beaucoup d'anxiété, entraînant une souffrance psychique et un sentiment d'insécurité.

Le rapport souligne que certaines difficultés de fonctionnement du système éducatif, ainsi que certaines procédures liées à l'évaluation, à la notation ou à l'orientation, peuvent contribuer à ce mal-être et fragiliser les parcours. Les observations des médiateurs font notamment écho aux interrogations exprimées par les lycéens sur les procédures d'orientation, en particulier Parcoursup.

À lire : le rapport 2025 de la médiatrice sur le site du ministère.

Enseignement supérieur

→ Vétérinaire : concours ouvert aux bacheliers technologiques

Le concours d'accès aux écoles vétérinaires post-bac était jusqu'alors réservé uniquement aux élèves de terminale générale. À compter de la session 2027, le concours post-bac est ouvert aux élèves de la filière technologique dans les séries STAV ou STL.

À consulter : le site du service du concours vétérinaire post-bac

→ Bilan Parcoursup 2026

La session Parcoursup 2026 s'est clôturée avec un volume historique de 1 046 000 candidats inscrits sur la plateforme, une progression démographique qui s'est traduite par l'obtention d'au moins une proposition d'admission pour 91,5 % des lycéens ayant formulé des vœux. La gestion de cette hausse de l'afflux global a, par ailleurs, mobilisé les dispositifs d'accompagnement tout au long de l'été pour traiter la situation des candidats restés en attente à l'issue de la phase principale.

À lire : le communiqué du 19 octobre 2026 sur le site du ministère de l'Éducation nationale et la Note SIES n° 2026-26 d'octobre 2026.

→ Admission en BTS après l'avis favorable

En 2024, 83 000 des 173 000 néo-bacheliers professionnels ont formulé plus de 417 000 vœux en section de technicien supérieur (STS) sur Parcoursup. Introduit dans le cadre de la réforme de l'accès aux STS, l'avis favorable du chef d'établissement est accordé à 44 % de ces vœux. Si l'avis favorable est plus souvent attribué à des lycéens professionnels ayant de bons résultats, il demeure, à niveau scolaire comparable, associé à une augmentation de la probabilité de recevoir une proposition d'admission en BTS.

À lire : la Note SIES n° 2026-07 de septembre 2026.

→ Renforcement de Qualiopi

Publié en août 2026, le décret renforçant le référentiel national qualité Qualiopi marque une nouvelle étape dans la régulation de la formation professionnelle. Il vise à renforcer les contrôles des organismes de formation afin de renforcer la qualité des formations dispensées, de mieux protéger les apprenants, de garantir une information claire et loyale des apprenants et de sécuriser l'utilisation des financements publics en luttant plus efficacement contre les fraudes.

À lire : l'article sur le site du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

→ Assises du financement des universités

Le rapport des Assises du financement des universités préconise une évolution du modèle économique des universités afin de renforcer leur autonomie et d'assurer la soutenabilité de leur financement. Parmi les pistes avancées figure une évolution des droits d'inscription, qui pourraient contribuer à diversifier les ressources des établissements, tout en restant modérés et intégrés à une réflexion globale sur le financement de l'enseignement supérieur.

Le rapport recommande également de donner aux universités une plus grande maîtrise de leur offre de formation et de leurs capacités d'accueil, afin qu'elles puissent mieux piloter leur activité et adapter leurs moyens aux besoins des étudiants et aux réalités territoriales.

Le rapport défend un modèle d'« autonomie responsable » pour permettre aux universités de faire face à la hausse des effectifs étudiants et aux contraintes budgétaires, tout en préservant leurs missions de service public.

Des travaux relatifs au financement des universités, auxquels les présidents d'universités seront associés, devraient par ailleurs être menés par le MESRE (ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace) et le ministère de l'action et des comptes publics, avant la fin de l'année.

À lire : le rapport sur le site Vie publique.

Vie étudiante

→ Le 3040, un nouveau numéro unique d'aide pour les étudiants en difficulté

Depuis le 1er juillet 2026, le 3040 est le nouveau numéro unique, gratuit et confidentiel qui permet aux étudiants de joindre des psychologues, des éducateurs spécialisés et des juristes afin d'obtenir de l'aide ou des informations.

À consulter : l'article du site Service Public.

→ Santé et bien-être des étudiants

Publié par l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE) et le ministère chargé de l'enseignement supérieur, ce rapport analyse l'état de santé et le bien-être des étudiants à partir des enquêtes menées en 2023 et 2024. Il met notamment en lumière l'importance des difficultés de santé mentale au sein de la population étudiante ainsi que les inégalités persistantes dans l'accès aux soins.

L'étude souligne que certains étudiants restent éloignés des dispositifs de prévention ou de soins, tandis que d'autres renoncent à des accompagnements pour des raisons financières, organisationnelles ou territoriales. Elle explore également les liens entre santé, conditions de vie, situation financière, alimentation et parcours d'études.

Ces travaux apportent un éclairage précieux pour mieux comprendre les besoins des étudiants et nourrir les politiques de santé et de vie étudiante dans l'enseignement supérieur.

À consulter : le rapport de juillet 2026 sur le site du ministère.

Inclusion

→ CNH Conférence nationale du handicap 2026

La CNH (Conférence nationale du handicap) est un rendez-vous triennal qui rassemble les personnes en situation de handicap, leurs représentants, les associations, les administrations et les décideurs publics dans une démarche de co-construction des politiques du handicap. Elle permet à la fois de dresser le bilan des actions menées et de définir les orientations qui guideront la politique du handicap pour les années à venir.

À travers 16 engagements, 65 mesures ont été annoncées lors de la CNH. Concernant spécifiquement l'Éducation nationale, une vingtaine de mesures visent à renforcer l'accessibilité de l'école, à développer une culture inclusive et à améliorer l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Parmi les mesures phares figure le déploiement des Pôles d'appui à la scolarité (PAS), destinés à renforcer la coopération entre l'Éducation nationale et le secteur médico-social afin de répondre plus rapidement et plus efficacement aux besoins des élèves.

À consulter : le dossier de presse de la CNH 2026.

Créations et abrogations de diplômes

→ BNMA brevet national des métiers d'art

Quatre arrêtés du 2 juin 2026 créent les spécialités Ébénisterie, Horlogerie, Bijouterie options Joaillerie, Sertissage et Polissage finition, et Maroquinerie de haute facture, options Maroquinerie et Malleterie (à compter de la rentrée 2026). Les BMA (brevets des métiers d'art) correspondants sont abrogés.

→ CAP

- **CAP Métiers de l'usinage** (1re session 2028) remplace le **CAP Décolletage : opérateur régleur** (dernière session 2027) et le **CAP Outillages en outils à découper et à emboutir** (dernière session 2027).
- **CAP Gravure** (1re session 2029) option A Ornementation et impression et option B Modelé et poinçon remplace **CAP Métiers de la gravure** (dernière session 2028).

Orientation

→ Vers la création de Maisons de l'Orientation en régions ?

Régions de France a conduit, de février à juillet 2026, une étude de préfiguration des Maisons de l'Orientation pensées comme des lieux de convergence associant l'État, les Régions et les partenaires socio-économiques, fondés sur une stratégie hybride, physique et numérique, et ouverts à tous les publics.

Trois Régions expérimentent dès la rentrée 2026 ce modèle de Maisons de l'Orientation : l'Occitanie, la Nouvelle-Aquitaine et la Région Centre-Val de Loire, avec des déclinaisons adaptées à leurs territoires.

Les Régions réaffirment à cette occasion leur demande d'une délégation intégrale de la compétence orientation, avec le transfert pérenne des personnels des CIO, de l'ONISEP et des bureaux des entreprises.

À lire : l'étude en ligne sur le site Régions de France.

→ Les services de l'orientation en région académique

Publié par l'IGÉSR (Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche), ce rapport analyse l'organisation des services de l'orientation au sein des régions académiques et met en lumière le rôle central des inspecteurs de l'Éducation nationale chargés de l'information et de l'orientation (IEN-IO) et des psychologues de l'Éducation nationale (Psy-EN) dans l'accompagnement des élèves et la mise en œuvre des politiques d'orientation.

L'étude examine l'évolution de leurs missions dans un contexte marqué par le renforcement des compétences des régions en matière d'information sur les métiers et les formations, ainsi que par les transformations des parcours d'orientation.

La mission formule huit recommandations, qui concernent l'organisation des services et les outils dédiés, les pratiques d'accompagnement en établissement, le partenariat État-Régions et l'organisation du système scolaire. Différents scénarios d'évolution du réseau des CIO ont aussi été étudiés. La demande des régions pour une extension de leurs compétences dans ce domaine n'est pas retenue. Le scénario privilégié se fonde sur la création d'un service départemental, adossé à des pôles territoriaux et piloté par un IEN-IO.

À consulter : le rapport sur le site du ministère de l'Éducation nationale.

Apprentissage

→ L'aide au premier équipement recentrée et plafonnée

Le décret n° 2026-679 du 27 juillet 2026 modifie les modalités de prise en charge des frais de premier équipement pédagogique des apprentis par les opérateurs de compétences. Désormais, les OPCO peuvent fixer les forfaits de prise en charge en tenant compte de la nature des activités exercées par les apprentis. La demande doit être transmise à l'opérateur de compétences par le CFA et ce dans un délai de 12 mois suivant la conclusion du contrat d'apprentissage.
Les apprentis visant un diplôme ou certification de niveau 6 et 7 (licence et master) ne sont plus éligibles à cette aide.

→ L'apprentissage dans l'enseignement supérieur en 2025

En 2025, l'apprentissage confirme son ancrage dans l'enseignement supérieur, avec un nombre d'apprentis qui reste élevé malgré un ralentissement de la croissance observée les années précédentes. Cette voie de formation est particulièrement développée dans les formations de niveau bac+3 à bac+5 et constitue un levier important d'insertion professionnelle pour les étudiants.

L'étude met également en évidence des disparités selon les territoires, les filières et les profils des apprentis, tout en soulignant le rôle majeur de l'apprentissage dans le rapprochement entre les établissements d'enseignement supérieur et le monde économique.

À consulter : la Note SIES n° 2026-24 d'octobre 2026.

Insertion/Emploi/Formation continue

→ Centre Inffo : la liquidation judiciaire officialisée

Le Centre Inffo, référence en termes d'informations sur la formation professionnelle avait perdu sa qualité d'association sous tutelle du ministère du travail avec la suppression de la subvention pour service public depuis le 1er janvier 2026. Après 50 ans d'existence, le tribunal de commerce de Bobigny a prononcé la liquidation de Centre Inffo le 16 juillet 2026.

→ Insertion des jeunes : le poids du diplôme (enquête Céreq)

Les premiers résultats de l'enquête Génération 2021 du Céreq montrent que les jeunes ont bénéficié d'un contexte d'accès à l'emploi globalement favorable malgré les conséquences de la crise sanitaire. Toutefois, les débuts de carrière restent fragiles et sensibles aux évolutions de la conjoncture économique.

L'étude confirme surtout la persistance des écarts selon le niveau de diplôme : plus le diplôme est élevé, meilleures sont les conditions d'insertion professionnelle. Vingt ans après les premières enquêtes Génération, le diplôme demeure un rempart efficace contre le chômage, tandis que l'absence de qualification reste fortement pénalisante sur le marché du travail.

À lire : Céreq Bref n° 487-488 de juillet 2026.

Fonction publique

→ Rapport annuel sur l'état de la fonction publique

La DGAFP (Direction générale de l'administration et de la fonction publique) a publié le 15 octobre dernier l'édition 2026 du Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, un document de référence qui dresse un panorama complet des ressources humaines des trois versants de la fonction publique. Il analyse notamment l'évolution de l'emploi public, les recrutements et mobilités, les rémunérations, la formation, les retraites ainsi que les conditions de travail des agents publics.

Le rapport souligne notamment une progression de 0,6 % des effectifs en 2024, soit 37 000 agents supplémentaires, ainsi que la poursuite du vieillissement des effectifs, dont l'âge moyen atteint 44 ans.

Une partie du bilan dédié aux conditions de travail met en évidence une perception plus dégradée des conditions de travail que dans le secteur privé, notamment en matière de pression temporelle, d'exigences émotionnelles, de relations professionnelles et de reconnaissance, en lien avec l'exposition fréquente des agents au contact direct avec les usagers.

À consulter : le rapport sur le portail de la fonction publique.

Retrouvez les derniers numéros de Flash Info Mon orientation en ligne sur **OnisepDoc**.

Mon orientation en ligne (MOEL) est un service gratuit d'aide à l'orientation qui apporte des réponses personnalisées par mél, tchat et téléphone.
Pour plus d'informations : www.monorientationenligne.fr.

Rédaction : Suzanne Albano, Hakima Bahi, Lucie Bendaouadji.